



Réunion Pont des écluses Rue Gabriel Péri(RD 400) à Varangéville

3 MAI 2017

Le **conseil** investit
départemental pour votre territoire

Pourquoi un nouveau pont ?

Ancienneté de l'ouvrage et pathologies alarmantes

- Le pont construit entre 1948 et 1950
- Ouvrage à poutres précontraintes (VIPP)
- 1^{ère} génération de ce genre d'ouvrages classés à risques
- Nombreuses pathologies alarmantes (fils de précontrainte fortement corrodés voire rompus)

Un projet contraint



- Géométrie complexe
- Ecluses du canal
- Rue d'Alsace et tissu bâti
- Voies ferrées au Sud
- Gestion de l'exploitation durant les travaux (impossibilité d'implanter un pont provisoire)
- Itinéraire TE (72 tonnes)
- $\approx 10\ 000$ véh/j

Un tablier nouvelle génération

Allier la qualité et la sécurité

- Reconstruction du tablier seul en conservant les appuis existants
- Matériaux principaux : métal et béton armé
- Structure générale : 4 poutres métalliques sous chaussée
- Optimisation de la préfabrication

Un chantier respectueux de l'environnement

- **Kit antipollution**
pour prévenir toute pollution accidentelle du canal
- **Tri et recyclage des travaux de démolition**
pour les réutiliser en remblais sur d'autres chantiers
- **Tri et recyclage des déchets du chantier**
- **Limitation des nuisances sonores et des poussières**
(démolition des poutres hors site)

CALENDRIER

- 5 mai : remise des offres
- Juin à fin octobre: études d'exécution
- Juin : réunion publique
- Novembre: démolition du pont et fermeture de la RD 400 (chômage du canal du 1^{er} au 28/11)
- Durée des travaux: 8 mois (hors intempéries)
- Été 2018: fin des travaux et réouverture de la RD400

Pendant les travaux

Fermeture du pont et d'une partie de la RD 400

La RD 400 : un axe qui impacte l'économie de la région

- Une voie qui fait partie du réseau routier structurant départemental
- Un axe de circulation important
- Un itinéraire pour les convois exceptionnels (72 T)

Mise en place du plan de déviation



Pont des écluses à Varangéville

3 mai 2017



Le **conseil** investit
départemental pour votre territoire